

Riddes, le 8 janvier 2021

A la rédaction du bulletin
officiel
Rue de l'Industrie 13
1950 Sion

BO N°1 du 8 janvier 2021

COMMUNE DE RIDDES

Demande d'autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Riddes porte à la connaissance du public que Madame Florence Roduit, domiciliée à La Tzoumaz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	Rue Centrale 10, 1918 La Tzoumaz Parcelle N° 5077 - Hôtel Restaurant Place du Village 1, 1918 La Tzoumaz Parcelle N° 10028 - Pub
Enseigne	Hôtel de la Poste
Prestations	Offre de prestations de mets et/ou de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	Locaux intérieurs Restaurant : 08h00 - 23h00 Locaux extérieurs Restaurant : 08h00 - 22h00 Locaux intérieurs Pub : 11h00 - 02h00 Locaux extérieurs Pub : 11h00 - 22h00
Début de l'activité	Dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

L'Administration communale